

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 6 mai 2024

Date de l'annonce publique : 29/04/2024

Date de la convocation des conseillers : 29/04/2024

Mode de participation

Présences	12	Jungen, Tom (bourgmestre) - Ballmann, Bettina (échevine) - Lourenço, Angelo (échevin) - Brix, Nadine (conseillère) - Carrelli, Sandra (conseillère) - Damy, Yves (conseiller) - Fisch, Ernest (conseiller) - Klinski, Mireille (conseillère) - Pompignoli, Fabrice (conseiller) - Reding, Edy (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) - Strecker, Erny (conseiller) - Thiry, Olivier (secrétaire communal ff).
Visioconférence	0	Néant.
Procuration	0	Néant.
Absences	1	Excusés : Flammang, Sandra (conseillère). Non excusés : Néant.
Référence		CC.2024-05-06 - 1.11
Point de l'ordre du jour		1.11
Objet		Motion relative au maintien de l'antenne régionale de l'ADEM de Dudelange

Le conseil communal,

Considérant que l'agence régionale de l' ADEM de Dudelange existe depuis 13 ans ;

Vu que cette agence régionale couvre le territoire des communes de Dudelange, Bettembourg, Frisange et Roeser englobant près de 45.500 habitants ;

Constatant que les espaces de l'antenne régionale sont devenus progressivement exigus et que la Ville de Dudelange a été sollicitée par l'ADEM afin d'aider à trouver de nouveaux espaces de bureau ;

Constatant que suite à plusieurs échanges avec l'ADEM, la Ville de Dudelange n'a plus reçu d'informations quant à l'évolution du dossier ;

Vu que la Ville de Dudelange, au niveau de l'aménagement du territoire, est considérée comme un Centre de Développement et d'Attraction (CDA) d'ordre régional ;

Considérant que deux zones d'activités économiques nationales sont implantées entre Dudelange et Bettembourg ;

Constatant et soutenant que le Gouvernement, dans son accord de coalition, mentionne la décentralisation des emplois aux CDA comme une priorité, tout comme la création d'espaces de coworking pour la fonction publique ;

Rappelant que les services de l'antenne régionale s'inscrivent dans un contexte et tissu économique et social bien défini ;

Notant que la construction d'une nouvelle antenne régionale de l' ADEM est prévue dans le quartier « NeiSchmelz » ;

Est d'avis qu'un départ de l'antenne régionale aura des conséquences/répercussions non-négligeables au niveau de la prise en charge et du suivi des demandeurs d'emploi en situation vulnérable ainsi que sur le travail axé sur la proximité ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

De demander au Gouvernement, et plus particulièrement au Ministre en charge du Travail :

- de faire en sorte que les principes de l'aménagement du territoire et du développement des services publics décentralisés et de proximité soient pleinement respectés ;

Commune de Roeser

Extrait du registre aux délibérations du conseil communal

Séance publique du 6 mai 2024

Référence

CC.2024-05-06 - 1.11

Point

1.11

Objet

Motion relative au maintien de l'antenne régionale de l'ADEM de Dudelange



- d'engager tous les efforts visant à maintenir une antenne régionale de l' ADEM à Dudelange.



En séance à Roeser, date qu'en tête.

**POUR
EXPEDITION
CONFORME**

(Suivent les signatures)

Roeser, le jeudi 16 mai 2024


Le bourgmestre,


Le secrétaire communal ff,